

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Demande de subvention auprès du Département de l'Oise pour la 1^{ère} tranche ferme de travaux de restauration de l'Église- annule et remplace la délibération précédente n°21-2024 du 05.06.2024 pour erreur matérielle absence de date

Date de convocation :

30.05.2024

Date d'affichage

30.05.2024

N°21-2024

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 12 – Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NODO Patrick, Monsieur TRIN Christian, Madame VARLET Nathalie, Madame LETURQUE Maud, Monsieur MANESSE Éric, Madame LE GOVIC Sandrine, Monsieur CLEROY Kévin, Madame VIVIER Maryline

Absents : Monsieur GOUSSET Sébastien, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur JEAN Mickaël

Absents excusés : Madame FILIPIDIS Marine donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie

Formant la majorité des membres en exercice,

Christian TRIN est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obtention des subventions de la DRAC (57 375 euros), de la Région (22 950 euros) et du Département (34 080 euros) concernant la Maitrise d'œuvre du projet de restauration de l'Église sur un montant 114 750 euros HT

Passé cette étape, la phase de travaux- 1^{ère} tranche ferme pourrait débuter en 2025. Son coût est estimé à 400 000 euros HT.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de cette première tranche ferme de travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2025.

Elle informe le Conseil municipal que le Département peut subventionner ce type de dépense au titre du programme *Préservation et mise en valeur du patrimoine*, à hauteur de 30 % du coût total HT des dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la 1^{ère} phase de travaux pour un montant de 400 000 euros et de solliciter la participation financière du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le lancement en 2025 de la première tranche ferme de travaux pour un coût estimé de 400 000 euros HT
- sollicite une subvention auprès du Département pour cette première tranche ferme de travaux de restauration de l'Eglise.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 05.06.2024

Le Maire,
Nathalie VARLET

